

LE TRAIT D'UNION DE LA FÉDÉRATION

la newsletter officielle des Services Publics CFE-CGC



Edito

par Stanislas GAUDON

Ce mois ci dans votre Newsletter

Mouvement de grève
du 19 03 24 - 2

Formations
syndicales - 3

Nos prochains
rendez vous - 4

Les publications
officielles
mars 2024- 4

MARS 2024 : MEDAILLE D'OR DES MAUVAIS SIGNAUX POUR LES AGENTS PUBLICS !

A 4 mois des jeux olympiques, alors que nous avons repris le dialogue social ce nouveau « ancien » gouvernement n'a eu de cesse de multiplier des messages anxiogènes pour la situation des fonctionnaires, des contractuels et des ouvriers d'état:

- Année blanche pour les rémunérations.
- Restrictions budgétaires 10 milliards en 2024 et 20 milliards en 2025
- Projet de loi fonction publique en pause jusqu'au 2eme semestre 2024
- Analyses orientées sur la rémunération des agents.
- Aucun rattrapage sur l'inflation.

La réaction des organisations syndicales et de la fédération en particulier ne s'est pas faite attendre : nous avons claqué la porte de la première réunion et des mobilisations en intersyndicale ont été organisées le 19 mars partout en France. Nous étions 14 000 à Paris !

Plus que jamais la fédération occupe l'espace, communique, reste libre et constructive dans toutes ses interventions syndicales. Salaires, protection des agents, JO 2024, formation professionnelle, égalité professionnelle, transformation écologique, action sociale, handicap droits et moyens syndicaux ... pour ne citer que quelques-uns.

Je voudrais adresser un message de soutien et d'amitié aux 36 organisations syndicales qui composent notre fédération des services publics CFE CGC. Je veux leur dire au combien leur engagement, leurs revendications, leur détermination nous guident vers des élections importantes en 2026.

N'OUBLIEZ PAS QUE NOUS SOMMES ACTEURS DE NOTRE AVENIR !!!!!

MOUVEMENT DE GREVE DU 19 MARS :

L'urgence salariale dans la Fonction Publique a amené la fédération des services publics CFE-CGC, à manifester le 19 mars dernier avec les autres organisations syndicales.

En effet, nous constatons et condamnons l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue.

Pour la fédération, il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans une situation d'effondrement du niveau des rémunérations des agents publics. C'est un gage d'attractivité ! Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ». Quelques semaines plus tard, il ajoute un plan de 10 milliards d'économies en 2024 pour les ministères et les agents qui mettent en œuvre les politiques publiques.

La fédération dénonce ces décisions, tant sur le fond que sur la forme. Les agents ne sont pas dans l'attente du « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions. Ils sont aussi dans l'attente des moyens pour accomplir les missions qui sont les leurs dans de bonnes conditions, y compris dans l'intérêt des usagers.

Les dernières annonces de BERCY pour 2025 (20 milliards d'Euros) ne sont pas plus rassurantes pour nos négociations de type NAO dans la fonction publique !



FORMATIONS SYNDICALES :

Prochaines dates « Initiation au syndicalisme » :

16 et 17 avril : Marseille

21 et 22 mai : Lille

18 et 19 juin : Paris



**TOUTES LES
SESSIONS SONT
COMPLETES.**

Les sessions du second semestre :

INITIATION SUR LE SYNDICALISME :

5 et 6 novembre 2024 – 24M11 - 16 personnes maximum – Paris

11 et 12 décembre 2024 – 24M12 - 16 personnes maximum – Paris

Pour ceux qui ont suivi le stage « initiation au syndicalisme » :

STAGE SUR LES RESEAUX SOCIAUX :

Mardi 1er octobre et mercredi 2 octobre

Lieu : PARIS

Nombre de stagiaires : 10

Stagiaires : stage réservé aux personnes qui gèrent ou géreront les réseaux sociaux de leur syndicat en national, régional ou départemental. Une connaissance de l'informatique et une certaine appétence pour la matière est nécessaire.



TECHNIQUES DE NEGOCIATION NIVEAU 1 :

10 et 11 octobre 2024 – 24M06 – 14 personnes maximum – Marseille

28 et 29 novembre 2024 – 24M07 – 14 personnes maximum – Paris



TECHNIQUES DE NEGOCIATION NIVEAU 2 :

5 et 6 décembre 2024 – 24M08 – 14 personnes maximum – Paris

COMMUNICATION ECRITE :

14 et 15 octobre 2024 – 24M09 – 14 personnes maximum – Paris

2 et 3 décembre 2024 – 24M10 – 14 personnes maximum – Paris



Ces stages seront en ligne sur le site de la fédération pour inscription.

L'ACTIVITE FEDERALE DU MOIS DE MARS :

- 08 mars : journée internationale de lutte pour les droits des femmes dans laquelle notre fédération est engagée.
- 11 mars : GT Egalité Professionnelle.
- 12 mars : GT sur l'Organisation des JO.
- 13 mars : Bureau fédéral.
- 13 mars : GT Base de données sociales.
- 13 mars : CIAS : GT Petite Enfance.
- 14 mars : GT Diagnostic de l'évolution des rémunérations. Ce GT, juste avant le mouvement du 19 mars, a fait l'objet d'une déclaration liminaire de l'intersyndicale. Toutes les organisations syndicales ont ensuite quitté la réunion. La fédération considère que le diaporama fourni par l'Administration pour ce GT est sidérant de par son contenu qui nie les évolutions des rémunérations des agents publics analysées par l'INSEE entre 2011 et 2022.
- 14 mars : Réunion à la Cour des Comptes sur le Dialogue Social dans la Fonction Publique.
- 15 mars : GT Logement des agents publics.
- 19 mars : Conseil d'Administration Extraordinaire de l'ERAFP.
- 21 mars : GT Organisation-Conditions et environnement de travail.
- 21 mars : GT Logement des agents publics.
- 21 mars : Réunion Bilatérale de travail sur le plan de transformation écologique de l'Etat.
- 25 mars : CODIR Confédéral.
- 26 mars : FS4.
- 27 mars : Réunion de travail à la DGAFP sur la codification du code de la fonction publique.
- 28 mars : GT Indemnité temporaire de retraite Outre-Mer.

Un grand merci à tous les participants à ces réunions et à tous ceux qui nous ont apporté leur expertise.



PROCHAINS RENDEZ-VOUS:

Le 03 avril : CODIR de la Fédération.



Le calendrier social est à nouveau serré. De nombreux GT auront lieu en avril ainsi qu'un CCFP et un CSFPE.

LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (LOIS ET DECRETS) ESSENTIELLES SUR MARS 2024

ETAT:

Décret n° 2024-169 du 4 mars 2024 modifiant le décret n° 2009-369 du 1er avril 2009 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 5 février 2024 portant sur l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions relevant des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 6 février 2024 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2019 fixant la liste des opérations de restructuration de service prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 4 mars 2024 fixant les points de la nouvelle bonification indiciaire attribués aux secrétariats généraux communs départementaux - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Décret n° 2024-218 du 12 mars 2024 portant application de l'article L. 286 BA du livre des procédures fiscales relatif au dispositif de protection légale de l'identité des agents des douanes en matière de contributions indirectes - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 19 mars 2024 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2023 fixant le montant mensuel de l'indemnité compensatrice de logement attribuée à certains membres du corps de conception et de direction de la police nationale - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 5 mars 2024 portant application à certains personnels exerçant au Centre national des œuvres universitaires et scolaires ou dans un centre régional des œuvres universitaires et scolaires du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Arrêté du 15 mars 2024 portant organisation des élections et remplacement des membres élus au sein du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et automatique - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Arrêté du 29 février 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

HOSPITALIER :

Arrêté du 28 février 2024 relatif à l'intégration dans la fonction publique hospitalière de personnels d'établissements privés à caractère sanitaire ou social - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Décision n° 2023-1084 QPC du 21 mars 2024 - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Arrêté du 8 mars 2024 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2015 définissant le dispositif d'intéressement à la performance collective dans les services de l'établissement public Météo-France - Légifrance (legifrance.gouv.fr).



*Ensemble, en 2024, continuons
à être les acteurs de notre avenir!*